



RAPPORT D'ACTIVITE 2021

CAMSP DEFICIENTS AUDITIFS

VILLEURBANNE

Sommaire

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	6
AGREMENT	6
MISSIONS	6
LES PUBLICS ACCOMPAGNES	8
PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES :	8
EVOLUTION DE LA POPULATION	9
SCOLARITE	10
FILE ACTIVE- INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT	10
L'ACTIVITE	12
DONNEES CHIFFREES USAGERS:	12
DONNEES CHIFFREES PROFESSIONNELS :	12
LES ACTIVITES RECURRENTES :	12
Les PROJETS DE L'ANNEE :	18
TRAVAILLER EN PARTENARIAT	19
TRAVAILLER AVEC LES FAMILLES :	19
5-2 LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS :	19
L'ORGANISATION DU SERVICE	21
LE PROJET D'ETABLISSEMENT :	21
L'ORGANISATION INTERNE	21
LA DEMARCHE QUALITE	21
SUIVI DES FICHES ACTION	22
MAINTENANCE/TRAVAUX/AMENAGEMENTS	24
RESSOURCES HUMAINES	25
7-1 ORGANIGRAMME au 31/12/2021 :	25
Mobilité, recrutements.....	25
ACTIONS DE FORMATION :	26
PERSPECTIVES 2022	28



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

CAMSP DEFICIENTS AUDITIFS

Vous allez prendre connaissance du dernier rapport d'activité du CAMSP DA en tant que tel.

Le premier janvier 2022 le CAMSP DA ainsi que le CAMSP DV ont fusionné en un seul CAMSP Sensoriel avec un numéro de FINESS unique.

Ce rapprochement permettra de finaliser un long processus de mutualisation engagé ces dernières années par l'association dans le cadre des engagements contractualisés à la signature du CPOM 2018-2022.

De plus, l'association ADPEP 69/ML a souhaité dans le cadre de son développement interne et pour mieux répondre aux nouvelles orientations stratégique nationales organiser ses services et établissements en dispositif regroupant une même population afin de faciliter les parcours et proposant une solution pour tous.

C'est ainsi que le Dispositif Sensoriel a été créé. Il est composé du CAMSP Sensoriel, du réseau SENS et du S3AS.

Le Dispositif Sensoriel bénéficie d'une direction commune.

L'année 2021 a été l'occasion d'un long travail d'accompagnement des différentes équipes afin d'engager la réflexion et à la rédaction du projet de Dispositif Sensoriel qui sera par la suite décliné en projet de service spécifique au CAMSP, au réseau SENS et au S3AS. Nous avons souhaité, compte tenu des enjeux et de la complexité de cette réorganisation nous faire accompagner par un cabinet de consultants externes. Nous avons contractualisé avec le cabinet ABAQ¹

Parallèlement, nous menons une recherche active afin de regrouper sur un même site géographique l'ensemble des services du Dispositif Sensoriel.

CE RAPPORT VIENT EN COMPLEMENT DU RAPPORT D'ACTIVITE HARMONISE QUI S'IMPOSE AUX CAMSP -

¹ ABAQ Conseil et management 24 rue Benoit-Bennier 69260-Charbonniere-les-bains.

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RESEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'Œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

*Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :
solidarité, laïcité et égalité*

Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs. Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 23.800 salariés, disposent de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent 900 millions d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 1500 usagers et familles, accompagnés et 425 salariés.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA), et un service d'accueil familial (MNA SAS),
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTRDV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

AGREMENT

Le CAMSP pour déficients auditifs de Villeurbanne a ouvert en avril 1981.

Il est géré depuis janvier 2011 par l'Association Départementale des pupilles de l'enseignement public du Rhône/Métropole de Lyon (ADPEP69/ML).

Le CAMSP pour déficients auditifs fait partie du secteur « handicap et protection de l'enfance » de l'association et est intégré au dispositif déficience sensorielle qui comprend le CAMSP DV, Le S3AS et le PCPE Réseau SENS.

D'une capacité de 51 places, le CAMSP accueille des enfants déficients auditifs avec ou sans handicap associé de 0 à 6 ans. Une place est réservée aux enfants porteurs d'un trouble du spectre autistique.

De par sa spécialisation, il peut intervenir sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, seul ou en appui d'un autre CAMSP polyvalent.

Le CAMSP DA est implanté au 158, rue du 4 Aout à Villeurbanne, facilement accessible par le périphérique et les transports en commun.

MISSIONS

Le CAMSP DA a pour vocation la prise en charge précoce des enfants de 0 à 6 ans

On identifie 6 missions distinctes :

- Le dépistage et le diagnostic précoce des déficits et des troubles ;
- La prévention ou la réduction de l'aggravation des handicaps ;
- Les soins ;
- L'accompagnement familial ;
- Le soutien, l'aide et l'adaptation sociale et éducative
- La formation et l'information auprès des partenaires (mission ressource).

Sur le plan réglementaire, les missions des CAMSP sont définies dans le décret du 15 avril 1976 qui fixe les conditions techniques d'agrément. Celui-ci précise : « *Les centres d'action médico-sociale ont pour objet le dépistage, la cure ambulatoire et la rééducation des enfants des premiers et deuxième âges qui présentent des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux, en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu naturel et avec la participation de celui-ci. Ils exercent des actions préventives spécialisées. Ces centres exercent aussi, soit au cours des consultations, soit à domicile, une guidance des familles dans les soins et l'éducation spécialisée requis par l'état de l'enfant. Le dépistage et les traitements sont effectués et la rééducation mise en œuvre, sans hospitalisation, par une équipe composée de médecins spécialisés, de rééducateurs, d'auxiliaires médicaux, de psychologues, de personnels d'éducation précoce, d'assistants sociaux et, en tant que de besoin, d'autres techniciens. Les actions préventives spécialisées sont assurées par des équipes itinérantes, uni ou pluridisciplinaires, dans les consultations spécialisées et les établissements de protection infantile ainsi que, le cas échéant, dans les établissements d'éducation préscolaire* ».

Le code de l'action sociale et des familles définit les missions des CAMSP à l'article L. 343-1 : « *Dans les centres d'action médico-sociale précoce, la prise en charge s'effectue sous forme de cure ambulatoire comportant l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire. Elle comporte une action de conseil et de soutien de la famille ou des personnes auxquelles l'enfant a été confié. Elle est assurée, s'il y a lieu, en liaison avec les institutions d'éducation préscolaires et les établissements et services mentionnés à l'article L. 2324-1* ».

Les CAMSP inscrivent également leur action dans le cadre de la loi du 11 février 2005 qui affirme le droit à la scolarisation des enfants en situation de handicap. Les modalités en sont diversifiées, mais la scolarisation en milieu ordinaire est privilégiée. La loi prévoit de construire avec l'enfant et sa famille un parcours inclusif.

LES PUBLICS ACCOMPAGNES

PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES :

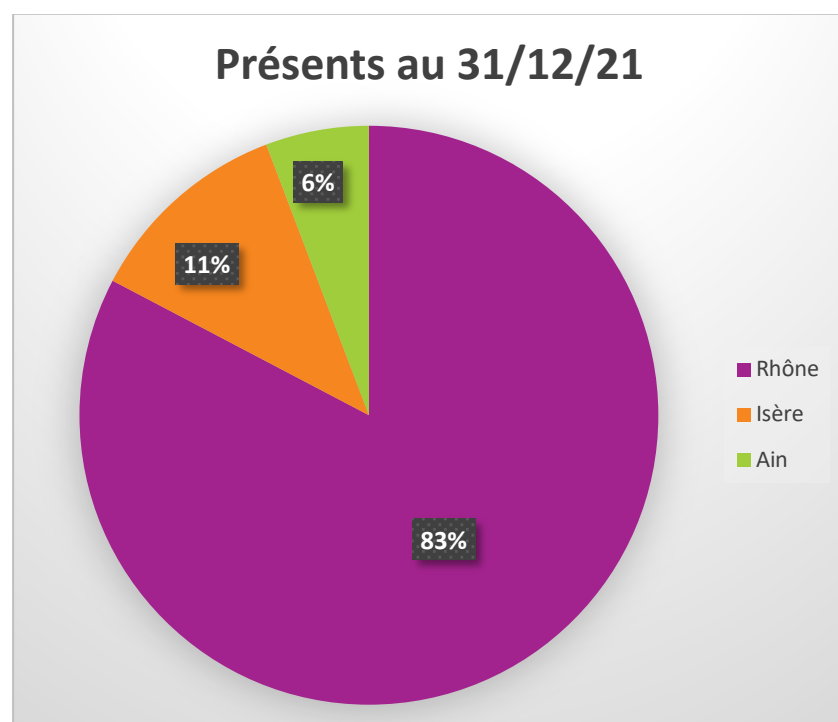
Le CAMSP DA accompagne des enfants sourds avec ou sans handicap associé de 0 à 6 ans ainsi que leurs parents.

La surdit , ou trouble de la fonction auditive est un trouble sensoriel, lequel est   l'origine d'un d veloppement particulier de l'enfant et qui peut, en l'absence de prise en charge sp cifique, entra ner des cons quences multiples sur son d veloppement global (communication, langage, apprentissages scolaires, motricit , int gration sociale, d veloppement psychoaffectif)

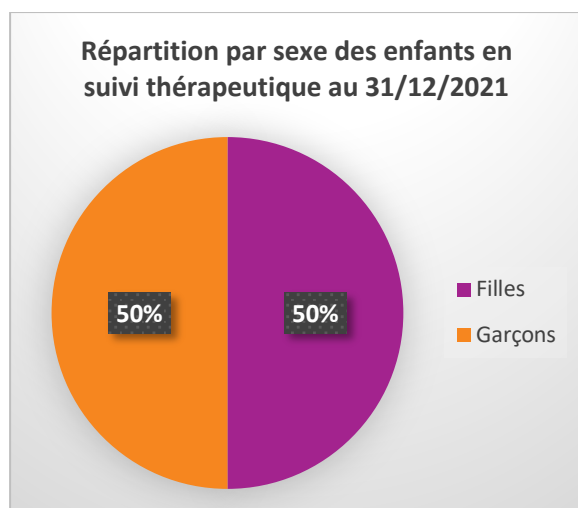
Il est important de noter qu'un trouble associ    la surdit  est pr sent dans 40   50 % des cas et **un trouble de la fonction vestibulaire est pr sent** dans pr s de 60   70 % des cas de surdit  (ces chiffres sont corrobor s par les r sultats des bilans vestibulaires syst matiques que nous demandons pour les enfants accompagn s par le CAMSP).

Les enfants et leurs familles sont principalement orient s au CAMSP par les services hospitaliers dans le cadre du d pistage n onatal syst matique.

L'origine g ographique des enfants est principalement rhodanienne :

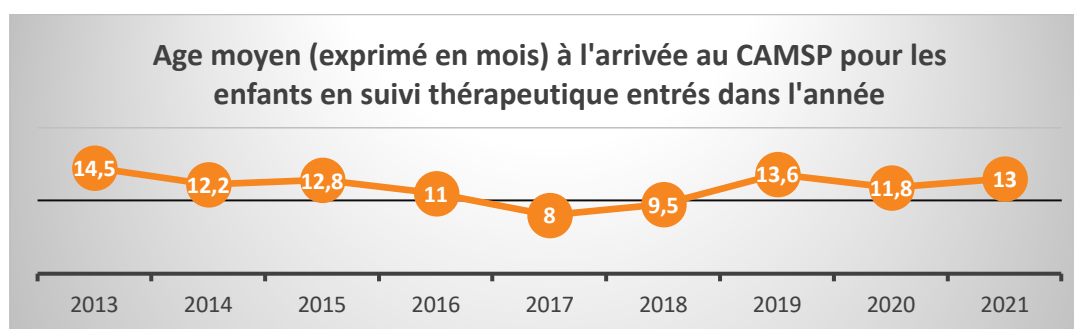


La répartition par sexe est équitable :

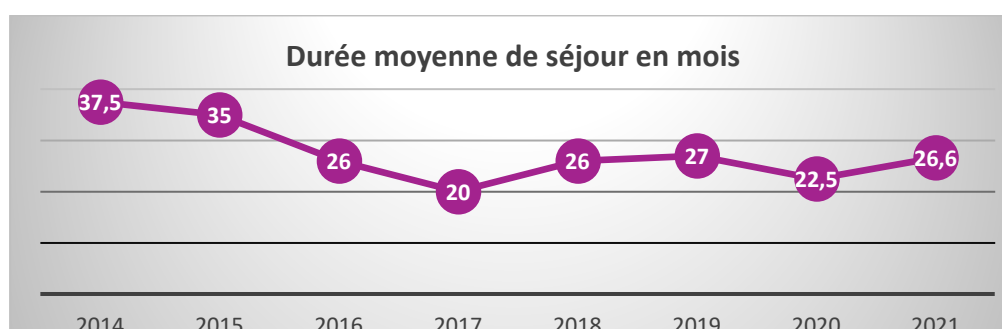


EVOLUTION DE LA POPULATION

Malgré la période d'incertitude liée à la crise sanitaire, les admissions se sont effectuées normalement en post dépistage. Le dépistage néonatal systématique engendre une admission très précoce au CAMSP. L'accueil d'enfant très jeune reste constant au fil des années.



La durée moyenne de séjour reste courte (cf. tableau ci-dessous) et continue d'objectiver un turnover important et de courts séjours au CAMSP. Ce n'est qu'au prix de sorties anticipées que le CAMSP est à même de proposer des admissions précoces en post dépistage. C'est au cours de cette période extrêmement réduite de deux à trois années, que doivent être menés de manière quasiment simultanée, l'annonce du (des) diagnostic, l'accompagnement prothétique, la mise en place des rééducations et la préparation à la sortie du CAMSP.



SCOLARITE

Cf tableau CIII5 du rapport d'activité harmonisé.

Comme évoqué précédemment, le CAMSP DA a la particularité d'accompagner les enfants sur une période courte (0-4 ans en principe). Nous soutenons systématiquement la première année de scolarisation (et au-delà si la situation particulière d'un enfant implique qu'il reste au CAMSP).

Cet accompagnement se concrétise par :

- Liens réguliers téléphoniques avec les enseignants
- Visites à l'école
- Participation systématique aux ESS
- Sensibilisation des enseignants

Au 31/12 2021 13 enfants étaient scolarisés en Petite Section de maternelle :

- 9 enfants à temps plein (dont 2 avec AESH et 2 en CLIS)
- 4 enfants à temps partiel (dont 2 avec AESH)

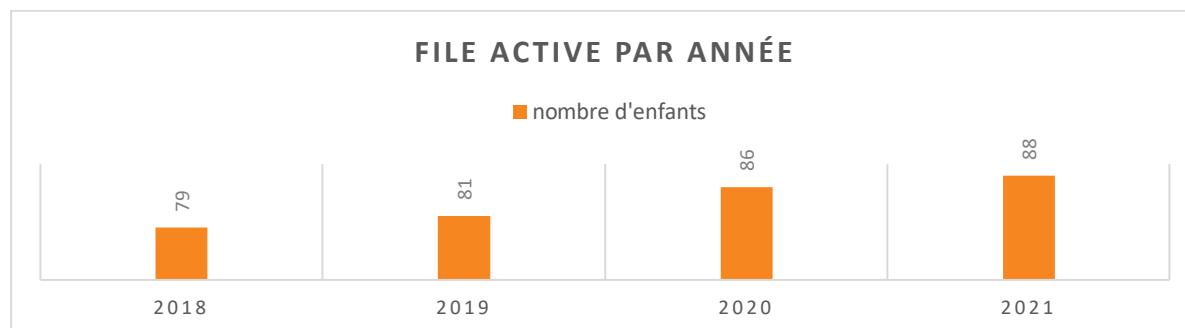
3 enfants de plus de 3 ans n'étaient pas scolarisés.

FILE ACTIVE- INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT

L'activité du CAMSP DA est assez stable au fil des années.

Les deux tableaux suivants montrent l'évolution du nombre d'enfants présents au CAMSP au 31 décembre de l'année et l'évolution de la file active :

Situation au 31/12/2021	2017	2018	2019	2020	2021
Nb d'enfants présents	53	54	64	59	52



Pour assurer une poursuite de l'activité dans les meilleures conditions, le protocole sanitaire nous a contraint à poursuivre le dédoublement des groupes avec des propositions à quinzaine afin de respecter le nombre d'adultes par pièce. Toutes les séances individuelles ont été maintenues normalement.

Afin d'accueillir l'ensemble des demandes d'admission, les sorties sont anticipées avec une réorientation rapide (après l'année de petite section de maternelle en général) lorsque l'évolution de l'enfant ne présente pas de problème. Des structures accueillant les enfants sourds dès l'âge de 4 ans existent dans le département du Rhône. Les parents sont rapidement informés des dispositifs post CAMPS existant. L'assistante sociale joue un rôle important dans cette préparation à la sortie (aide à la constitution du dossier MDPH, visite d'établissement...).

Les sorties se font en grande majorité en fin d'année scolaire (juillet) pour des orientations majoritairement en milieu ordinaire avec orthophonie libérale, avec ou sans appui du réseau SENS. Les autres orientations se font sur les établissements ou service surdité (SSEFS, SEES).

SORTIES EN 2021	
SEES	3
SSEFS	8
Libéral avec ou sans PCPE Réseau SENS	14
Autre CAMSP	5
Autre	2
Pas de nécessité de suivi	1
TOTAL	33

La fluidité des parcours est une problématique récurrente. Les services qui prennent la suite du CAMSP (SSEFS et SEES) sont eux-mêmes engorgés et ne peuvent souvent pas accueillir tous les enfants qui quittent le CAMSP. Les délais d'attente peuvent être longs, notamment pour les enfants qui présentent des troubles du comportement, associés à la déficience auditive.

L'origine géographique des enfants impacte également l'admission au SSEFS 69 ou à la SEES.

Le réseau SENS, en tant que PCPE, peut proposer une solution temporaire aux enfants en attente d'une place au SSEFS 69 ou à la SEES en organisant une coordination de professionnels libéraux et un lien avec l'établissement scolaire. Selon les situations, certains enfants peuvent également poursuivre leur accompagnement au CAMSP.

De manière générale, les enfants qui présentent des handicaps associés pour lesquels une réorientation en CAMSP polyvalent ou à la SEES est préférable, doivent souvent attendre de nombreux mois.

L'orientation des enfants présentant un trouble du comportement (avec ou sans diagnostic TSA) associé à une DA, pose problème chaque année. La SEES ne souhaite pas accueillir ces enfants. Un diagnostic de TSA est rédhibitoire. Seul l'établissement de Saint-Laurent en Royan dans la Drôme, propose un accompagnement adapté, mais la distance géographique imposerait un internat, ce qui n'est pas concevable pour des enfants de 4 ou 5 ans. En parallèle les établissements ou services spécialisés en autisme ont des listes d'attente de plusieurs années et sont réticents à accompagner la déficience auditive.

Un PAG a été mis en œuvre en 2021 pour une petite fille, permettant un montage fragile et insuffisant en prestation.

Cette situation est très problématique et met en souffrance de nombreuses familles. Ces enfants ne bénéficient pas de l'accompagnement dont ils auraient besoin à la sortie du CAMSP, les propositions sont soit inexistantes, soit très partielles ou morcelées.

Il nous apparaît urgent de pouvoir réfléchir, avec nos partenaires de l'OVE qui gèrent la SEES en collaboration avec l'ARS, aux modalités d'accueil des enfants sourds avec troubles du comportement en post CAMSP.

L'ACTIVITE

DONNEES CHIFFREES USAGERS:

L'activité du CAMSP en 2021 est restée marquée par la crise sanitaire, mais montre une activité plutôt stable par rapport à l'année précédente et un taux absentéisme qui reste comparable.
(Cf rapport d'activité harmonisé).

COMPARATIF DE L'ACTIVITE				
	2018	2019	2020	2021
Nbre de RV programmés	3370	3633	2202	2411
Nbre de RV non réalisés	358	363	173	202
Nombre d'interventions	1845	2158	1799	1997
Taux d'absentéisme	11%	10%	8%	8%

DONNEES CHIFFREES PROFESSIONNELS :

Évolution des coefficients pour 3 professionnels de l'équipe du CAMSP DA.

Fonction	ETP	Ancien coefficient	Date de changement	Nouveau coefficient	Différence mensuelle
Psychomotricienne	0,30	434	1/01/2021	447	13
Secrétaire	0,85	570	1/01/2021	581	11
Médecin pédopsychiatre	0,05	1504	1/07/2021	1609	105

LES ACTIVITES RECURRENTES :

MISSION DEPISTAGE ET DIAGNOSTIC DES DEFICITS OU DES TROUBLES

Les enfants reçus au CAMSP sont majoritairement adressés après un premier dépistage réalisé en centre hospitalier. Le CAMSP précise alors ce diagnostic notamment concernant les troubles associés en lien avec les services hospitaliers si nécessaire.

C'est le médecin du CAMSP qui fait actuellement l'annonce du diagnostic de surdit  aux parents. Cette p riode impose une n cessit  accrue d'accompagnement du diagnostic et de post-diagnostic sur une population qui pr sente majoritairement des troubles associ s.

Il s'agit donc là d'une prise en charge extrêmement complexe et chronophage. La première année de l'enfant est une période non stabilisée avec une évolution potentielle de la surdité.

Le partenariat avec d'autres structures telles que les CAMSP polyvalents et spécialisés permet de contribuer à l'affinement du diagnostic initial et d'aider au diagnostic différentiel lors de poly-pathologies.

La première année au CAMSP suppose un suivi médical accru afin de vérifier les éventuelles évolutions pathologiques, adapter l'appareillage et être au plus près des besoins de l'enfant. Depuis le mois de septembre 2019, le CAMSP fonctionne avec deux médecins :

- Un médecin audio phonologiste à 0,20 ETP en conventionnement avec les HCL.
- Un médecin pédiatre spécialisé en génétique à 0,20 ETP en conventionnement avec les HCL.

Ces deux spécialités permettent une complémentarité et une souplesse dans les propositions de consultations.

Une observation psychomotrice est systématiquement proposée dans les semaines qui suivent l'accueil de l'enfant.

Elle a pour but de repérer ou prévenir les troubles vestibulaires en lien avec la surdité de l'enfant. Cette observation est complétée par un bilan vestibulaire systématique effectué au centre hospitalier.

Le CAMSP propose également des évaluations diagnostic pour les enfants qui présentent des troubles du comportement, associés à la déficience auditive. Un médecin pédopsychiatre, une psychologue et une orthophoniste sont chargés de cette mission spécifique. En 2021, cette équipe dédiée au CAMSP sensoriel a accompagné 7 enfants dont :

- 3 évaluations diagnostic (ADOS)
- 2 évaluations complémentaires Vineland
- 1 évaluation complémentaire Comvoor
- 3 réunions de synthèse cliniques
- 3 restitutions de diagnostic
- Des rdv de 1ère consultation (2DA-2DV)
- 1 VAD (DA)
- 1 visite en école
- 2 observations en séance
- 10 coanimations de séances
- 1 rencontre partenaires (SEES)

MISSION D'ÉVALUATION ET BILAN

À l'issue de l'admission, une période d'observation et de bilan est systématiquement effectuée sur l'ensemble des champs développementaux. Elle permet de préciser les besoins de l'enfant et de sa famille et d'affiner les objectifs du projet individualisé d'accompagnement (PIA). Cette phase se réalise parallèlement à la démarche diagnostique.

Dans le même temps, le CAMSP accompagne des enfants en « suivi ressource » dans le cadre de partenariat avec d'autres CAMSP polyvalents ou de bilans conseils.

Le CAMSP travaille en lien étroit avec l'ensemble des audio-prothésistes et régleurs concernant les appareillages.

MISSION DE TRAITEMENT ET DE SOINS

L'accompagnement précoce ambulatoire de l'enfant permet de le maintenir dans son milieu écologique.

Le suivi précoce a pour objectifs :

- De développer la communication et le langage de l'enfant sourd et de suivre son évolution,
- De favoriser la mise en place de l'appareillage et son investissement
- D'accompagner le développement global de l'enfant
- De prévenir et accompagner les éventuels troubles associés de l'enfant, notamment vestibulaires

- D'informer et accompagner les parents et de renforcer les compétences propres à la famille
- De maintenir et soutenir les liens précoces
- D'accompagner le projet de vie familial en société dans une démarche inclusive.

Afin de pouvoir apporter à chaque enfant une réponse adaptée à ses besoins, l'accompagnement précoce s'organise autour d'une approche interdisciplinaire et du soutien à la parentalité. Un accent particulier est mis sur la périnatalité compte tenu des particularités de la population accueillie.

• SEANCES INDIVIDUELLES :

En orthophonie : développement du langage et de la communication.

En psychomotricité : surveillance des étapes du développement posturo moteur et mise en place des compensations en cas de troubles vestibulaires.

Éducatives : entretiens individuels parent/enfant dans le cadre de la guidance parentale.

• SEANCES DE GROUPE :

La modification et l'adaptation des différents dispositifs d'accompagnement permettent chaque année d'apporter une réponse au plus près des besoins. L'accompagnement groupal permet d'assurer à chaque enfant au moins un accompagnement hebdomadaire.

Les séances de groupe constituent une réelle plus-value et signent la capacité du CAMSP à prendre en compte les aspects liés à la socialisation, au comportement, aux interactions ou encore à la pair-aidance. Animés par plusieurs professionnels, les groupes offrent aux parents et enfants, des espaces d'écoute et d'expérimentation.

Le CAMSP DA propose plusieurs groupes pluridisciplinaires aux médiations diverses qui sont réévalués chaque année en fonction des besoins des enfants et des familles :

– GROUPE FLOCON :

Indications : Dispositif groupal ouvert, proposé en post-diagnostic pour les bébés de 0 à 18 mois, leurs parents et famille élargie. Le « Temps Flocon » a été créé en 2015, suite à la mise en place du dépistage néonatal national de la surdité.

Il se situe à la jonction entre prévention et soin, missions prioritaires du CAMSP et s'inscrit dans une approche périnatale globale.

A partir de 12 mois le « Temps Flocon » est complété par un temps d'éveil sonore : le « groupe Tagada » (décrit ensuite).

Objectifs du groupe :

- Permettre un accueil rapide en post-diagnostic pour les bébés sourds et leur famille
- Favoriser l'éveil et le développement global des bébés, en leur proposant un espace d'exploration et d'expérimentation adapté à leur âge et à leurs besoins spécifiques
- Assurer un rôle de ressource et de conseil autour du développement auditif, communicationnel et langagier, psychomoteur et relationnel du bébé
- Prévenir, repérer et accompagner les possibles troubles associés, et notamment les troubles vestibulaires fréquemment associés à la surdité
- Favoriser les moments d'échange et de plaisir partagé entre bébés, parents et professionnels
- Soutenir les fonctions parentales et le sentiment de compétence parentale
- Ecouter et accompagner les préoccupations parentales
- Faire connaître la culture Sourde et faire partager le plaisir de la LSF (Langue des Signes Française)

Contenu :

- Exploration libre d'un matériel multi sensoriel et de motricité, adapté à l'âge des enfants
- Expérimentation auditive à partir d'un matériel sonore, vocal et vibratoire
- Jeux rythmiques, vocaux, signés, en groupe
- Massages parent-bébé, permettant une expérience relationnelle et sensorielle centrée sur le bien-être, l'expression et l'émotion du bébé
- LSF et mimogestualité, communication visuo-gestuelle

Description du dispositif :

- Nombre de professionnels encadrants : une orthophoniste, une psychologue, une psychomotricienne et un médiateur en communication.
- Temps de réflexion clinique 1x/2 : partage d'observation, point d'alerte, régulation et ajustement pro

- Régularité du groupe : hebdomadaire
- Accueil de 9h 30 à 11h 30

Aménagement de l'espace :

- Salle de psychomotricité à « géométrie variable »
- Installation et rangement de cet espace : choix et mise en place d'un matériel adapté à l'âge des enfants, à leurs besoins spécifiques, à des thèmes, choisis en amont.

– GROUPE PAPILLON :

Indications : Ce dispositif d'accueil vise à proposer un premier lieu groupal d'ancrage, d'appui et d'échange aux familles, suivant une approche multi-familiale et pluridisciplinaire. Afin de permettre au fil de l'année l'accueil des familles arrivant au CAMSP en post-diagnostic, ce dispositif fonctionne en groupe « ouvert », et accueille les enfants de tous âges.

Le groupe-accueil est ainsi systématiquement proposé à l'admission au CAMSP, à l'enfant et à ses parents. La famille élargie peut également y participer si les parents le souhaitent. Concrètement, cet espace groupal tend à soutenir le développement de l'enfant en proposant la découverte et l'exploration de différentes médiations (explorations sonores/vocales/motrices, jeux et interactions). Nous y proposons notamment des comptines à voix et à doigts, une approche de la DNP (Dynamique Naturelle de la Parole), des espaces d'exploration sonore /musicale, de jeux et de transvasements. Le dispositif ainsi proposé s'inscrit également dans une visée de soutien, de prévention et de repérage possible de fragilités, autour de la relation parent-enfant et du lien dans ce temps post-diagnostique.

Objectifs :

- Favoriser le développement global, interactionnel et communicationnel de l'enfant sourd avec ses parents, et soutenir la relation parent-enfant
- Favoriser les moments d'échange et de plaisir partagé : jeux, expression et interaction
- Soutenir toutes les interactions entre enfants, parents et enfant-parent
- Permettre l'appropriation d'outils de communication spécifiques à la surdité par une expérimentation partagée entre enfants, parents et professionnels (supports visuels, DNP, LSF, ...)
- Permettre l'échange avec divers professionnels sur les questions du développement précoce, global et spécifique à la surdité (langage et communication, éducatif, psycho-affectif)
- Favoriser l'étaillage groupal et la circulation de la parole au sein du groupe

Professionnels :

- En présence systématique : orthophoniste, éducatrice spécialisée, psychologue
- En présence ponctuelle : médiateur en communication, assistante sociale

– GROUPE HO HISSE :

Objet : Projet de groupe à médiation motrice (vestibulaire), et rythmique

Groupe en pluridisciplinaire pour répondre aux besoins vestibulaires et éducatifs

Intervenants : Psychomotricienne, orthophoniste, éducatrice.

Indication : 7 enfants accompagnés de leurs parents, répartis en deux groupes.

Dispositif : Salle de psychomotricité et salle éducative, les lundis de 13h30 à 15h à quinzaine.

Objectifs :

Pour les enfants :

- Percevoir et se représenter les structures rythmiques sous toutes leurs formes : sur le plan corporel, le plan auditif, le plan lexical mais aussi le plan de la séquentialité (déroulement du temps ponctué par l'accueil, ateliers structurés et rituel de départ).
- Solliciter la motricité dynamique et les déplacements en petit groupe
- Développer les coordinations et structurer l'espace (proche et lointain)
- Favoriser les appuis sensoriels (visuels et somesthésiques)
- Accompagner les interactions entre enfants dans le respect du cadre et des limites fixées
- Soutenir la socialisation (respecter les tours de rôle, partager les jeux...)
- Découvrir l'éducation à la détente (yoga, relaxation...)

Pour les parents :

- Proposer la mise en place dans leur quotidien d'adaptations afin de faciliter la communication et la compréhension de leur enfant : supports visuels liés au quotidien, en fonction des besoins et des demandes (les interdits, les émotions, la propreté, les rendez-vous à anticiper...),
- Favoriser les échanges entre parents concernant leur quotidien et leurs postures éducatives dans le respect de l'autre et la bienveillance

- Sensibiliser les parents aux adaptations des troubles de l'équilibre ou des déficits vestibulaires
- Les informer et accompagner leurs questionnements

Moyens :

- Parcours moteurs, parcours d'équilibre sur consignes rythmiques avec visualisation des séquences de mouvements et d'actions à réaliser, anticipation visuelle, repérage avec cibles visuelles
- Représentation graphique et rythmique des parcours
- Exercices, progression, entraînement intensif et conditionnement

– GROUPE MALABAR :

Objectifs :

- Réduire les difficultés sensorielles tactiles, buccales,
- Favoriser la mobilisation buccale
- Améliorer les vécus de l'enfant et de sa famille concernant les temps de repas
- Moyens :

Salle de groupe épurée.

Matériel : de manipulation et d'exploration, avec des textures diverses (franches, fluides, mouillées, collantes), comptines corporelles, jeux de dinette et cuisinières, onomatopées, aliments divers, vaisselle et ustensiles pour préparer des repas, Supports visuels et tactiles symbolisant la présence/absence des participants et les temps du groupe (comptine initiale, comptine finale)

Grande table enfant (+chaises) pour partager ces explorations.

Cadre : Groupe à quinzaine le mercredi de 10h45 à 12h, en présence des parents.

Groupe semi-ouvert de 5 enfants (possibilité de l'intégrer en cours d'année) animé par une orthophoniste (DA) et une éducatrice spécialisée (DV).

Indications : Ce projet s'inscrit dans un accompagnement global CAMSP sensoriel et s'adresse aux enfants de 2 à 6 ans, porteurs d'une déficience auditive et/ou visuelle, présentant en raison d'une intégration sensorielle réduite, des difficultés concernant l'oralité et/ou l'alimentation, de type rejet de certains aliments, dégoût, difficulté à manger des morceaux, etc.

Ils sont accompagnés de leurs parents.

MISSION D'ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN DES FAMILLES

L'accompagnement parental fait partie intégrante de la prise en charge globale de l'enfant et sa famille dès l'annonce du diagnostic de déficience auditive et tout au long de la prise en charge. Il a pour objectif l'ajustement des interactions parents enfants en fonction des besoins spécifiques de chacun.

L'enjeu de cet accompagnement est l'implication des parents à chaque étape de la vie de leur enfant.

L'établissement est ouvert à toute la famille. Afin que l'enfant progresse, il est en effet essentiel que tout l'entourage se sente concerné par l'accompagnement. C'est la raison pour laquelle les grands-parents, frères et sœurs et autres membres de la famille proche, sont les bienvenus pour assister aux séances de rééducation.

Les séances sont également ouvertes aux assistantes maternelles et « nounous » qui le souhaitent.

Dans le cadre de l'accompagnement des familles, il est proposé aux parents des cours de mimogestualité et des groupes spécifiques d'accompagnement parents-enfants (détaillés au chapitre précédent). L'ensemble de ces dispositifs soutient la co-construction parents professionnels de l'accompagnement.

Un groupe d'accompagnement spécifique pour les parents nouvellement arrivés au CAMSP a été créé (cf. paragraphe ci-dessus groupe flocon).

Concernant la guidance parentale, l'éducatrice propose également des accompagnements ciblés (les relations, le repas, la propreté...) et des entretiens éducatifs destinés à renforcer les compétences parentales et communicationnelles, valoriser et soutenir les parents dans leur fonction éducative, proposer des supports à la communication et la compréhension.

L'information des actions ou activités proposées par les partenaires est également systématiquement relayée (cours de LSF, ateliers de la Souris verte, du réseau Différence et petite enfance, de la courte échelle, des associations de parents...)

L'assistante sociale se tient à disposition des parents pour les accompagner dans leurs démarches administratives.

Nous avons depuis l'année dernière engagé une réflexion et un travail important autour des fratries. La psychologue de l'établissement propose des entretiens spécifiques pour les fratries selon la demande des parents. Nous organisons également, un « Groupe fratrie » : dans lequel est proposé un espace d'écoute et d'expression à travers des histoires thématiques et des ateliers d'expression créative. En 2021, 2 groupes ont pu être proposés : 8 février et 21 octobre.

Réunions de parents : des réunions thématiques sont mises en place. Elles ont lieu le samedi matin. Les thèmes sont suggérés par les parents ou proposés par l'équipe. La situation sanitaire n'a pas été favorable cette année mais nous avons quand même pu proposer une matinée autour de l'après CAMSP le 4 décembre.

Il faut enfin noter qu'un interprète en langue des signes ou un interprète en langue étrangère pour les familles qui ne parlent pas le français, est systématiquement sollicité pour les rendez-vous administratifs et médicaux et les matinées « parents ».

MISSION RESSOURCE ET D'EXPERTISE AUPRES DES PARTENAIRES

En tant que CAMSP spécialisé, l'établissement intervient en appui à l'ensemble des CAMSP polyvalents ou ayant d'autres spécialités dans la région Rhône-Alpes.

La mission ressource s'exerce donc sur un territoire géographique étendu et un nombre de partenaires conséquent. L'impact sur les temps de déplacement est important, ce qui explique que nous privilégions des rencontres et/ou consultations sur place, au CAMSP DA.

Un temps consacré aux enseignants et personnels des crèches, animé par l'équipe du CAMSP, se déroule dans le premier trimestre de l'année scolaire. Ces deux demi-journées de sensibilisation à la déficience auditive et aux principes d'intervention sont proposées à l'ensemble des enseignants et des intervenants des structures « petite enfance » qui reçoivent des enfants accompagnés par le CAMSP. La session pour les enseignants a eu lieu le 19 octobre 2021. Celle pour les professionnels de crèche le 3 décembre 2021.

Dans le cadre du service formation de l'association (ADPEP Formation), le CAMSP propose et organise deux formations spécifiques :

- **De l'évaluation des besoins de l'enfant sourd à la construction d'un projet de soins pluridisciplinaire en libéral - Enjeux éthiques.**

L'accompagnement de l'enfant sourd en libéral place parfois les professionnels face à des situations complexes. Que faire lorsqu'on identifie des besoins auxquels on ne peut pas répondre ? Comment faire coïncider divers projets de soins ? Comment réagir lorsqu'un autre acteur a une lecture différente de la situation ? L'évaluation des besoins de l'enfant, au plus près de sa réalité et en respectant son intérêt supérieur, est au carrefour des demandes parentales, des représentations professionnelles et des observations cliniques.

- **Le double déficit sensoriel, auditif et vestibulaire chez le jeune enfant – Approche théorique et pratique : identification des enjeux pour le développement précoce**

Les déficits sensoriels, auditifs et vestibulaires sont diagnostiqués de plus en plus tôt chez l'enfant. Leur suivi et prise en charge impliquent de nombreux professionnels. Nous vous proposons d'aborder les points-clés des fonctions auditives et vestibulaires et de leurs déficits (anatomie, physiologie, étiologie, appareillage, prise en charge, troubles associés, évolution à court et moyen terme, impact familial).

Dans la mesure de nos possibilités, les professionnels du CAMSP se déplacent dans les crèches ou écoles pour rencontrer les enseignants ou équipes petite enfance afin d'ajuster les accompagnements. 53 interventions en externe ont été réalisées dans le cadre de la formation ou l'information de partenaires. Il y a eu 4 interventions de professionnels du CAMSP en colloques ou journées de formation. (cf tableau B114 du rapport d'activité harmonisé)

Le CAMSP est en lien avec le pôle ressource de circonscription depuis sa mise en place en 2018 par l'Éducation Nationale, et peut être sollicité pour apporter son expertise autour de situations complexes relevant de la petite enfance et du déficit sensoriel, pour venir en appuis aux équipes pédagogiques. Dans les faits, le pôle ne demande pas l'appui du CAMSP, les situations amenées par les enseignants relevant plutôt du champ de la protection de l'enfance et des établissements médico-sociaux de type DITEP.

LES PROJETS DE L'ANNEE :

MATINEE FRATRIE

Le besoin d'un espace d'accueil pour les frères et sœurs, mais aussi pour la famille élargie (grands-parents, oncles et tantes) fait consensus dans les deux équipes du CAMSP Sensoriel. Nous avons essayé différentes formules d'accueil des fratries et de la famille élargie :

- **Première formule :**

Matinée d'accueil de la famille élargie, sur une plage horaire de 2h30 à 3h00, avec des propositions d'ateliers libres, permettant d'aborder différentes problématiques liées aux situations de handicap. (Médiation avec des livres de littérature jeunesse, dessins animés, matériel adapté...).

- **Deuxième formule :**

3 Matinées d'accueil des fratries sans l'enfant suivi, par groupe d'âges (18 mois – 5 ans/6 ans 12 ans), en parallèle un groupe parent.

- **Troisième formule :**

5 Matinées d'accueil des fratries sans l'enfant suivi pour les 5 ans - 12 ans, le mercredi des vacances scolaires.

Il n'existe pas de formules idéales qui pourront satisfaire tous les besoins. Les besoins des fratries sont différents selon l'âge et la problématique familiale. Les matinées d'accueil avant les vacances scolaires n'ont pas été une formule investie par les familles et les enfants.

Différents espaces et temps d'accueil pour répondre à l'éventail des besoins sont nécessaires.

- L'accueil des frères et sœurs, grands-parents ou autres membres de la famille pendant les séances de l'enfant, est proposé dans les deux Camps. Cet espace répond aux besoins de connaissance du lieu d'accueil de l'enfant et permet un premier niveau de transmission de connaissances à la famille.
- Les matinées familles avec différents espaces et plages horaires d'ouverture amènent une dynamique dans l'équipe, et facilitent la venue des familles. Ces espaces permettent la découverte des Camps et des problématiques liées aux situations de handicap aux autres membres de la famille qui ne peuvent pas venir lors des séances. Ils permettent aussi de transmettre des connaissances et de découvrir les ressources du Camps. Cette première familiarisation peut permettre aux frères et sœurs de venir plus facilement dans le temps qui leur ait réservé.

FORMATION COMMUNE DA/DV AUTOUR DU JEU

Nous avons choisi de proposer une formation commune aux deux équipes des CAMSP sensoriels début septembre, afin de relancer une dynamique de travail collectif suite à l'année Covid et aux protocoles sanitaires et toujours dans l'objectif de créer des passerelles plus nombreuses entre les deux équipes. Cette formation a été appréciée et valorisée par tous les professionnels travaillant en lien direct avec les enfants. Cela a amené à des réorganisations de salle et à penser les accompagnements de groupe de manière plus structurée. Cette formation sur mesure « La place du jeu en CAMSP » a eu lieu sur 2 jours. Les objectifs pédagogiques étaient de : valoriser le jeu dans son projet d'établissement ; Mettre en place des séances de jeu pour un public déterminé.

- **Contenu**

Jour 1 : Définition du jeu : approche pluridisciplinaire / Intérêts culturel, social, éducatif et thérapeutique du jeu pour le public accueilli / La notion de cadre ludique pour favoriser les conditions de jeu

Jour 2 : Les critères de sélection d'objets ludiques en fonction des différents groupes organisés par la structure / Les principes généraux et spécifiques d'aménagement de l'espace appliqué aux différents groupes / Le rôle et la place des professionnels lors d'un temps de jeu

Modalités pédagogiques

Manipulation et analyse de jeux et jouet / Apports théoriques et pratiques / Ateliers

Nous envisageons de proposer à nouveau une journée en 2022 avec cet organisme de formation pour compléter cette formation initiale.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

TRAVAILLER AVEC LES FAMILLES :

Le travail avec les familles fait partie intégrante des missions du CAMSP. La famille est considérée au sens large (grands-parents, fratries)

Les parents sont accueillis au CAMSP tout au long du parcours de leur enfant.

Les modalités d'accompagnement des familles, proposées en référence aux bonnes pratiques professionnelles et dans le cadre de la Loi 2002-2, ont été développées dans le chapitre consacré à la mission d'accompagnement et de soutien des familles.

Le projet individualisé de l'enfant est co-construit avec ses parents lors d'une réunion spécifique. Les objectifs sont choisis et évalués conjointement.

Le CAMSP a développé un outil de recueil des attentes, remis à chaque parent avant la réunion d'élaboration de projet. Ce document est destiné à aider à la formulation des attentes et besoins.

Les parents sont informés des évolutions concernant leur enfant et restent décisionnaires. Ils ont accès au dossier informatisé de l'usager utilisé par le CAMSP.

Des réunions d'échange et d'information sont régulièrement proposées.

Dans le cadre de la démarche qualité, nous avons élaboré un questionnaire autour des PIA afin d'associer les familles à la réflexion sur les outils et le fonctionnement institutionnel. Ce travail donnera lieu à une réunion sur ce thème à l'adresse de toutes les familles pour 2022.

Il est à noter que nous avons beaucoup de mal à impliquer les parents dans l'organisation de la vie du CAMSP. S'ils donnent volontiers leur avis lorsque nous les sollicitons (aménagement de la salle d'attente par exemple), nous ne sommes pas parvenus à structurer un dispositif participatif ou un groupe d'expression. Nous faisons l'hypothèse que la courte durée de séjour impacte l'engagement des familles qui restent concentrées sur l'accompagnement de leur enfant.

5-2 LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS :

Des liens réguliers existent avec les établissements et services gérés par l'association OVE.

Les partenariats avec les SAFEP et les CAMPS régionaux sont accrus. Lorsque cela est possible, nous privilégions un accompagnement au plus près du domicile en mettant en place un travail complémentaire avec les structures partenaires. Le CAMSP DA, par sa spécialisation, intervient en première intention dans la période de diagnostic concernant la surdité mais aussi l'ensemble des déficits associés. De fait, il joue actuellement le rôle « d'orienteur » sur la région pour les enfants ayant également besoin de l'intervention d'un CAMSP polyvalent. Cette mission, très chronophage pour le médecin, nécessite un temps de coordination important.

Nous poursuivons le partenariat engagé depuis plusieurs années avec la Médiathèque de la Rize à Villeurbanne. Une intervenante se rend disponible pour raconter des histoires aux enfants, avec des livres attrayants. Elle accompagne les histoires de gestes, comptines et instruments de musique. L'éducatrice du CAMSP se déplace également avec deux enfants.

En tant qu'adhérent ANECAMSP, nous participons à l'ensemble des rencontres régionales. Cela facilite les liens et parfois la mise en œuvre de bilans pour des enfants présentant une suspicion de surdit . Dans le cadre de l'ANECAMSP, les professionnels du CAMSP participent aux diff rentes rencontres « m tier » (psychomotricit , orthophonie,  ducatif, assistantes sociales).

Nous continuons par ailleurs de travailler avec les structures ou associations incontournables :

- Structures hospitali res (HEH, HFME)
- R educateurs lib raux
- MDPH
-  ducation Nationale
- PMI
- Association Une souris verte
- Association La courte  chelle
- M diath que du Rize de Villeurbanne
- R seau R4P
- R seau FISAF
- ANECAMSP
- OVE (SSEFS, SEES). Le d ménagement en 2020 des locaux du SSEFS   c t  des locaux du CAMSP sensoriel facilite les rapprochements.
- Centre Ressource Autisme Rh ne Alpes,
-  quipe Relais Handicap Rare AuRA,
- R seau Rh nalpin TSA et DS avec une participation active de l' quipe depuis le d but de l'ann e 2020, date   laquelle ce groupe de recherche, orient  principalement sur la d ficiance visuelle, c'est  largi   la d ficiance auditive.

L'ORGANISATION DU SERVICE

LE PROJET D'ETABLISSEMENT :

Le projet d'établissement a été rédigé en mars 2017 avec l'appui de M. Jean-René Loubat, pour la période 2017-2022.

Ce projet préfigure le rapprochement des CAMSP DA et DV en posant les bases d'un travail commun conformément aux engagements du CPOM.

Le projet d'organisation en CAMSP sensoriel au sein du dispositif sensoriel (cf chapitre perspectives), nous amènera sans doute à anticiper sa réécriture pour être en cohérence avec les autres établissements du dispositif.

L'ORGANISATION INTERNE

REUNIONS 2021	
Equipe pluridisciplinaire	36
PIA	78
Direction	80
Orthophonistes	5
QVT/DQ/DUERP	7
Audit	9
Partenaires	61

LA DEMARCHE QUALITE

DUERP mis à jour en janvier 2021.

La démarche qualité est conduite en fonction du rapport d'évaluation interne et externe. Un rapport d'évaluation interne a été adressé aux autorités de contrôle et de tarification en février 2019. Elle est menée de manière conjointe avec le CAMSP DV depuis l'année scolaire 2020/ 2021.

À la suite de ces évaluations, concernant les projets personnalisés les éléments retenus étaient :

Points forts :

- La procédure est claire, conforme aux RBPP
- Les équipes ont été associées à la réflexion sur les parcours de l'utilisateur.
- Chaque enfant accueilli bénéficie d'un projet élaboré avec sa famille.

Points à améliorer :

- Modifier le DIPEC afin de prévoir que le PIA constitue un avenant.
- Nécessiter d'amélioration de la formulation des objectifs du projet individualisé.
- Nécessiter d'avoir une réflexion générale sur les outils d'évaluation.
- Définir la fonction de référent de projet.

Nous avons mis en œuvre deux groupes de travail autour des axes suivants :

- Les Projets Individualisés d'Accompagnement (trame, évaluation, co-construction)
- Le parcours de l'enfant (procédures entrée et sortie, recueil des attentes famille)

Ces groupes de travail ont donné lieu à des améliorations concernant la trame de PIA ainsi que la manière de mener les réunions avec pour objectifs d'associer encore plus les familles. Les modifications de la trame portent essentiellement sur l'évaluation des objectifs précédents. De la formulation d'objectifs généraux et d'objectifs opérationnels. Les DIPEC ont été modifiés et les PIA en sont les avenants.

Nous avons également élaboré un questionnaire à destination des familles autour de la question du PIA afin de recueillir les attentes des familles sur cette question.

Le deuxième groupe a élaboré un guide de bonnes pratiques à l'usage des secrétariats afin de guider l'entretien téléphonique lors de la première prise de contact par les parents. Nous avons également veillé à faire évoluer le cadre de l'accueil pour les parents et enfants.

Ces deux groupes thématiques se poursuivent pour l'année 2021/2022. En ce qui concerne les PIA, l'objectif est de répondre aux préconisations qui avaient été faites dans le rapport externe à savoir :

- Envisager pour les tranches d'âges les plus élevées des modalités de participation aux PIA.
- Réfléchir à un support adapté qui permettrait de concrétiser le PIA avec les enfants

Le groupe « parcours » oriente son travail sur l'adaptation des outils de communication pour les parents sourds ou déficients visuels, avec notamment, un toilettage du site web et la possibilité d'avoir accès à des informations en LSF ou audio.

Les groupes qualité se sont réunis 6 fois en 2021 (janvier, février x 2, avril, octobre et décembre et 2 en décembre)

SUIVI DES FICHES ACTION

Le rapprochement des deux CAMSP a été validé par le CA de l'association au 1er janvier 2021 et les autorités de contrôle ont acté un numéro FINESS unique au 1er janvier 2022.

La nouvelle organisation a modifié les périmètres des établissements et si le rapprochement des deux CAMSP est désormais bien engagé, les contours d'un dispositif handicap sensoriel plus large, regroupant les CAMSP et les S3AS de l'association, se dessinent peu à peu.

Dans cette perspective, nous avons mis en œuvre en 2021 un audit concernant CAMSP et S3AS afin de nous aider à mutualiser et organiser les processus administratifs et missions de l'équipe de direction dans ce rapprochement et de nous accompagner dans ce changement de dispositif.

Tableau de suivi des actions CPOM 2018 / 2022 CAMSP Sensoriel		
Action engagée en cours	Action non engagée	Action réalisée
N° 1.1 Proposer un accompagnement précoce efficient et des parcours sans rupture		
<p>Sous-Action 1.1.1: Développer les complémentarités des CAMSP DA et DV dans le CAMSP Déficients Sensoriels (DS)</p>	<p>Réécriture du projet d'établissement dans le cadre d'un fonctionnement en dispositif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre ARS du 12-09-18 Rapprochement des deux CAMSP Validé avec FINESS commun. - Nouvelle validation par l'ARS le 21/10/2021 et validation par le CA associatif. - Réaménagement des locaux (salle d'attente, salles d'activité, salle à manger) - Mise en place de groupes communs (fratries, troubles de l'oralité) - Accompagnement commun des enfants avec double déficience - Réalisation d'un audit sur la mutualisation des processus administratifs en 2021
Action engagée en cours	Action non engagée	Action réalisée
<p>Sous-Action 1.1.2: Développer les fonctions ressources du CAMSP DS</p>	<p>Création d'une échelle de développement pour enfant DS en lien avec l'université LYON II</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation effective au pôle ressource de circonscription EN Mise en œuvre effective du groupe régional de recherche TSA/DS précoces - Réalisation de diagnostics différentiels TSA/DS - Formation d'une psychomotricienne au DU troubles vestibulaires - Propositions de formations de sensibilisation à la DS et à l'accompagnement des TSA6DS dans le cadre du catalogue de formation associatif - Mises en œuvre de bilans conseil DV
Action engagée en cours	Action non engagée	Action réalisée
N° 1.2 Dynamiser les parcours de scolarisation et d'études supérieures		
<p>Sous-Action 1.2.1 : Favoriser les accompagnements précoces dans les lieux de scolarisation</p>	<p>Nouvelle demande de mise à disposition enseignant à l'EN</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition au CAMSP DV de l'enseignante EN du S3AS - Accompagnement régulier dans les lieux de scolarisation - Rencontres régulières avec l'IENASH - Liens avec S3AS et PCPE Réseau SENS pour éviter les ruptures de parcours - Actions de sensibilisation systématique des partenaires

MAINTENANCE/TRAVAUX/AMENAGEMENTS

Tableau des maintenances en 2021 :

ORGANISME	NATURE DU CONTRÔLE	DATE DU CONTRÔLE	PRECONISATIONS OUI/NON
DESAUTEL	- Alarme sonore de type 4 (date d'installation le 25/01/17) - Diffuseurs lumineux + Ventouse de porte coupe-feu (date d'installation le 10/07/18)	Pas de visite en 2020 (cause CoVid)	Prochaine visite, prévoir exercice d'évacuation
DESAUTEL	Vérification des extincteurs+ BAES	07/12/2020	
EXERCICE EVACUATION	Exercice d'évacuation incendie		En 2022
CROIX ROUGE	Formation recyclage SST	17/11/2020	Nouvelle session en 2022
VERITAS	Vérification des installations électriques porte piétonne + rideau métallique (2 visites / an)	11/02/2020 06/11/2020	NON
VERITAS	Vérification annuelle /quadriennale des installations électriques + Q18	28/09/2020	NON
ARES	Maintenance porte piétonne automatique (2 visites/an)	26/06/2020 25/11/2020	NON
ARES	Maintenance rideau métallique (2 visites/an)	26/06/2020 25/11/2020	NON
IMZA	Maintenance VMC + climatisation	20/05/2020	NON

RESSOURCES HUMAINES

7-1 ORGANIGRAMME AU 31/12/2021 :

Au 31-12-2021, l'équipe se compose de 21 personnes et 2 personnels Médecin mis à disposition des HCL :

Directeur de secteur :	0,11 ETP
Directrice de dispositif :	0,15 ETP
Directrice adjointe :	0,40 ETP
<i>Médecin Directeur technique audio phonologiste mise à disposition des HCL :</i>	<i>0,18 ETP</i>
<i>Médecin pédiatre mise à disposition des HCL :</i>	<i>0,20 ETP</i>
Secrétaire :	0,85 ETP
Technicien de paie :	0,07 ETP
Assistante sociale :	0,50 ETP
Éducatrice	1,20 ETP
Médiateur en communication :	0,35 ETP
Psychologue :	0,60 ETP
Orthophonistes :	3,00 ETP
Psychomotricienne :	1,10 ETP
Agent de service :	0,46 ETP
Pédopsychiatre autisme :	0,05 ETP
Orthophoniste autisme :	0,10 ETP
Psychologue autisme :	0,10 ETP

MOBILITE, RECRUTEMENTS

On note le départ d'une orthophoniste à 0,5 ETP cette année. Le poste a été remplacé.

La gestion budgétaire nous a permis de procéder à un ajustement de l'organigramme du service et de renforcer l'équipe actuelle :

- 0,05 ETP d'orthophonie
- 0,10 ETP de psychomotricité
- 0,10 ETP de psychologue

La file active importante nécessite une adaptation des pratiques. Comme nous l'avons détaillé plus bas, la mise en place de nombreux groupes permet de proposer des accompagnements pertinents dans une approche pluridisciplinaire. L'éducation et la réhabilitation auditive nécessiteraient cependant un accompagnement orthophonique individuel plus important que nous ne sommes pas à même de proposer actuellement. Du temps supplémentaire en orthophonie serait nécessaire.

L'évolution de la prise en compte des troubles vestibulaires montre que le nombre d'enfants concernés est extrêmement important (près de 70% de la population du CAMSP). L'augmentation du temps de psychomotricité (de 0,8 à 0,9 ETP) a permis de proposer davantage d'accompagnements. Le recours à la mise en place d'accompagnement en kinésithérapie vestibulaire en libéral reste fréquent.

La seule éducatrice du CAMSP doit assumer l'accompagnement quotidien, les missions de soutien à la parentalité et le lien avec les écoles (visites en classe, participation aux ESS). C'est une lourde tâche qu'elle a du mal à assurer pleinement. Du temps éducatif supplémentaire serait nécessaire.

ACTIONS DE FORMATION :

DATES	FORMATIONS	PROFESSIONNELS	Durée
CIFA			
11 et 12/03/2021	ACFOS : <i>La co construction du langage avec l'enfant sourd</i>	Orthophoniste	12h00
Sept. à Déc. 2021	VISUEL : <i>Apprendre la langue des signes- Module A1.1 et A1.2</i>	Psychomotricienne	20h
HORS PLAN			
21/01/21	Formation nouvelle Charte Graphique des PEP + MAJ Word	Secrétaire	7h00
Fév. 2021	Formation Psychomot': <i>DF MOT Evaluation du développement fonctionnel moteur du jeune enfant</i>	Psychomotricienne	21h00
Janv. à mai 21	RAMSES : <i>Groupes de réflexion autour de la pratique clinique (En visio) 4 sessions</i>	Psychologue	
13/03/21	RAMSES : Journée d'étude et de réflexion	Psychologue	
01 et 02/10/21	RAMSES : Journée d'étude et de réflexion : culture et surdité des enfants d'ici et d'ailleurs	Psychologue	
10 et 11/09/21	Dys Kate : Formation Verbo Tonale niveau 2 - Version 3-	Orthophoniste	14h00
Formations PEP 2021 :			
24/09/21	<i>Formation des formateurs 2021</i>	Orthophoniste Médecin psychomotricienne	7h00
Oct. 2021	<i>Formation sur les écrits professionnels</i>	Assistante sociale	7h00
Oct. 2021	<i>Formation coordonnateur de parcours module 1</i>	Educatrice spécialisée	21h00
Nov. 2021	<i>Formation coordonnateur de parcours module 2</i>	Assistante sociale	7h00
24 et 25/09/21	GDR VERTIGE : Colloque à Marseille	Psychomotricienne	10h00
Juin à Nov. 2021	FISAF : "Transformation de l'offre de prestation" Module 1-2-3-4	Directrice Orthophonistes Psychomotricienne Educatrice spécialisée	21h00
Nov. 2021	Congrès FISAF	Directrice	
14 et 15/12	Colloque ACFOS : <i>Les enfants sourds en 2021. Quels besoins ? Quels projets ?</i>	Orthophonistes Psychomotricienne Educatrice spécialisée Médiateur en communication	14h00

AUTRES FORMATIONS			
28/06/21	RESPIR FORMATION : JA du SNUP les "mini-JA" sur le thème « BALANCIER DE L'ETRE HUMAIN : Appareil Vestibulaire & Sensorialité »	Psychomotricienne	4h00
02 et 07/09	LA PLACE DU JEU EN CAMSP	Orthophonistes Psychologues Psychomotricienne Educatrice spécialisée Médiateur en communication	3h00
22/06/21	Conférences du SALON « Petit » dédié à la petite enfance	Educatrice spécialisée	7h00
19/10/21	WEBINAIRE APPEA : controverse sur l'autisme	Psychologue	1h00
16/11/21	WEBINAIRE APPEA : Indices des maltraitances dans l'examen psychologique chez l'enfant	Psychologue	1h00

PERSPECTIVES 2022

L'ensemble des engagements pris dans le CPOM vont se poursuivre dans la perspective d'une nouvelle signature pour la période suivante.

L'année 2022 sera également celle de l'évaluation interne. Nous sommes en attente des nouveaux référentiels harmonisés. Nous expérimenterons par ailleurs les outils qualité CAMSP déployés par la délégation interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme au sein des TND

L'évolution des politiques publiques nous engagera aussi à utiliser la nomenclature des besoins et prestations SERAFIN. À ce titre, nous devons poursuivre la formation des professionnels à son utilisation.

Un projet santé numérique initié par l'URPEP et porté par les PEP69/ML va se déployer progressivement en 2022. Ce projet a pour objectif principal d'améliorer l'usage du dossier informatisé de l'utilisateur au sein des établissements qui en sont équipés et de mettre en place des moyens de communication sécurisés pour l'échange d'informations concernant les usagers. Le CAMSP aura toute sa place et sera pleinement impliqué dans les différents groupes de travail puis dans la mise en œuvre du projet.

Enfin, le travail de réflexion lié au fonctionnement en Dispositif Sensoriel va se poursuivre. L'écriture du projet de Dispositif Sensoriel suivi de la réécriture du projet d'établissement va inscrire le CAMSP sensoriel dans une dynamique de changement qu'il sera nécessaire d'accompagner au cours de cette année. Cette réorganisation en dispositif nous oblige à redéfinir la place et le rôle des cadres avec la nécessité de créer de nouveaux postes de « coordination » de parcours et de faire monter en compétences les professionnels.

Le regroupement géographique des établissements CAMSP, PCPE Réseau SENS et S3AS symbolisera alors cette mise en synergie.